



REUNION DU CONSEIL: MARDI 20 MAI 2008

Compte-Rendu

L'an deux mille huit, le 20 mai à quatorze heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 14 mai 2008, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire.

Etaient présents (32) :

Raymond FONTUGNE, Emile SEGUIN, Gérard HERMET, Christian TUZET, Henri BOYER, Yvan DALLE, Isabelle PERIE, Gabriel ROUSSET, Basile ROUSSET, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Henri PODEVIGNE, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Bernard DURAND, Jean-Claude GOUNY, Maurice FOURNIER, Monique DOMEIZEL, Joseph CATALANO, Bernard CASTAN, Claude BOUDET, Claude ROUSSON, Jeannine FAURE, André RAYMOND, Henri MALLETT, Michel BRUN, Jacques BONNET, Jean-François de JABRUN, Christine MOURGUES, Jean-Paul ITIER, Michel BEAUFILS.

Etaient absents ayant donné pouvoir (1) :

Jean-François DELOUSTAL (Jean ROUJON)..

Etaient absents excusés :

Jean-Louis HUGONNET, Pascal MAURIN, Anselme GERBAL, Dominique AKA, Marcel MERLE, Rémi ANDRE, Pierre BOUDET, Lionel BOUNIOL, Serge CHAZALMARTIN, Michel PONSONNAILLE, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Christine MOULIN, Joël FERRIER.

Christian AMBERGNY (Trésorier).

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Elisabeth ESTEVE (DGS).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

INFORMATIONS**1) Conseil Général : Attribution de subvention**

↳ OPAH : Attribution d'une subvention pour le financement du suivi-animation - année 2008 (20% / 14 500 €)

↳ Pont de Baldassé : Attribution d'une subvention pour les travaux de réhabilitation (20% / 22 600 €)

↳ Voirie 2008 :

- PEVC « canton de Marvejols » : 34 964.07 €
- Ex « FEOGA - canton de Marvejols » : 29 438.24 €
- PEVC + FEOGA « canton de St Germain » : 23 743 €

APPROBATION DES COMPTE-RENDUS**1) Compte-rendu de la réunion du conseil du Conseil du 10/04/08**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 10/04/2008 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Observations : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Conseil :

Néant.

<u>PROJET DE DELIBERATIONS</u>

1) Projet de budget principal 2008 :

↳ Subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ Décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- Crèche : 83 000 €
- COS : 5 000 €

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ Prime annuelle des agents :

Monsieur le Président rappelle qu'une prime annuelle a été mise n place pour les agents de la FPT de la communauté de communes. Cette prime était de 1046 € en 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ Décide de revaloriser le montant de la prime annuelle de 2.5 %, ce qui correspond à un montant annuel de 1073 € brut.

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ Vote du budget principal :

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions sur les chapitres de la section « fonctionnement » comme indiqué dans les documents transmis avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ Décide d'approuver le budget principal 2008 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	8 341 054.50 €	3 129 236.01 €
Recettes	8 341 054.50 €	3 129 236.01 €

Vote : Pour à l'unanimité.

2) Projet de budget annexe « abattoir » 2008

Compte tenu de l'avis de la commission abattoir en date du 14 mai 2008, le budget a été établi sur la base du maintien du taux de taxe d'usage et d'un programme d'investissement à hauteur de 50 000 € afin de financer les travaux suivants :

- Amélioration de la chaîne de froid du quai d'expédition (mise en place d'un évaporateur supplémentaire et de panneaux isolants) ;
- Réfection du bac d'échaudage des porcs et automatisation de la régulation vapeur ;
- Mise en place de divers matériels sur les chaînes (lavabos stérilisateurs, scie de fente avec équilibreur et stérilisateur, aspirateur à dure mère) ;
- Réparation et consolidation de la terrasse extérieure .

Compte tenu de l'avis favorable de la commission « abattoir » en date du 14 mai 2008, le Conseil décide :

- **de maintenir** le taux de taxe d'usage à 38 € la tonne,
- **d'approuver** le budget annexe « Abattoir » comme suit :

A- Budget Abattoir

		2007	2008	
		RAR	BP	
	Sens	Article		
Investissement	D	Travaux	241 215.26 €	58 193.98 €
	D	Remb. Emprunt	0.00 €	54 000.00 €
	R	TVA (2762)	39 530.26 €	8 193.98 €
	R	Subv° CG	41 000.00 €	0.00 €
	R	Subv° Etat	102 500.00 €	0.00 €
Fonctionnement	D	Intérêts	0.00 €	20 000.00 €
	D	Entretien	0.00 €	5 000.00 €
	D	Imprévus	0.00 €	1 000.00 €
	R	Taxe d'usage	0.00 €	130 000.00 €
	R	Red. D'occupa	0.00 €	1 829.90 €

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	455 931.35 €	130 000.00 €
Recettes	455 931.35 €	132 888.61 €

Vote : Pour à l'unanimité.

3) Mesures intéressant le personnel

↳ Promotion interne :

Monsieur le Président indique que les dispositions en vigueur depuis la loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit que : « *le nombre maximum de fonctionnaire appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emploi d'agent de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux est fixée par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire* ».

Vu l'avis du CTP en date du 10 décembre 2007,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- **de fixer** à 100% le taux d'agent promouvable qu'elle que soit la catégorie,
- **de préciser** que les promotions seront fonction :
 - des facultés financières de la collectivité pour l'exercice concerné,
 - de la manière de servir le service public et la population en tenant compte des fonctions exercées, promotion ou avancement de grade antérieur, ancienneté sur le poste, sens des responsabilités, participation et initiative dans le travail, relations avec les collègues et le public, disponibilité et polyvalence.

Vote : Pour à l'unanimité.

↳ Régime indemnitaire :

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes a mis en place 2 types d'indemnité sous forme d'IHTS :

- une prime annuelle pour tous les agents de la FPT
- une prime de 14 heures pour le poste de responsable administratif

Compte tenu des dernières évolution (fonctionnement de la CCG, régime d'exonération des heures supplémentaires et nomination d'un responsable administratif), la question de la requalification de ce régime indemnitaire se pose.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Décide de revaloriser** le montant de la prime annuelle de 2.5 % (montant annuel : 1 073 € brut) pour tous les agents affiliés à la CNRACL, et de la verser en fonction de leur grade, sous forme soit d'indemnité d'administration et de technicité, soit d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaire (IFTS).
- **Décide de transformer** l'indemnité attribuée au directeur général des services en IFTS, et de la fixer à 2.34 fois l montant annuel de référence.

Vote : Pour à l'unanimité.

4) Complexe handisport : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre :

Monsieur le Président indique que le marché de maîtrise d'œuvre du projet de complexe handisport doit être modifié afin de permettre une répartition par tranche qui correspond à la division du projet entre le volet 1 « Tourisme » et le volet 2 « Sport » et des montants de travaux qui s'y rapporte.

L'incidence financière de cet avenant est mineure (+ 1 175.76 € HT / 885 345.06 €) ; il s'agit surtout d'assurer la cohérence juridique et pratique entre l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre et l'exécution des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

➤ **Autorise le Président** à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de complexe handisport pour un montant de 1 175.76 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité.

5) OPAH : Prolongation de l'opération :

Monsieur le Président indique que, compte tenu du dynamisme de l'OPAH du Gévaudan, l'ANAH serait prête à reconduire le programme aux mêmes conditions pour une durée d'un an. Néanmoins, cette proposition est conditionnée par la mise en place d'un volet « lutte contre insalubrité » sur Marvejols dont les caractéristiques sont les suivantes :

- objectifs : 6 dossiers à traiter
- coût : 10 100 € TTC (1674 sur 2008 et le reste sur 2009) avec une aide ANAH de 20%

Un prochain comité de pilotage devra avoir lieu en juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

➤ **d'autoriser le Président** à signer un avenant à la convention avec l'ANAH pour prolonger l'OPAH d'un an et mettre en place un volet « lutte contre l'insalubrité »,

➤ **d'autoriser le Président** à lancer une consultation pour l'animation du volet « lutte contre l'insalubrité »,

➤ **d'autoriser le Président** à effectuer toute démarche et signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité.

6) Complexe handisport : Marché de travaux volet 1 « Tourisme »

A l'unanimité, les membres présents du Conseil ont décidé de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président indique que, suite à la consultation organisée le 21 janvier 2008 pour le marché de travaux relatif au volet 1 « tourisme » du projet de complexe handisport, la commission d'appel d'offre s'est réunie 2 fois :

- le 21/04/08 pour l'acceptation des offres suite à l'ouverture des 1ères enveloppes
- le 19/05/08 pour la sélection des candidats

Après comparaison des offres et des diverses variantes, seul le lot 1 « Terrassement » a été déclaré fructueux. Les 19 autres lots ont été déclarés infructueux soit en raison de leur montant nettement supérieur à l'estimation, soit en raison de la non-conformité technique de l'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

➤ **d'autoriser le Président**, conformément à l'avis de la CAO du 19/05/08, à signer le lot 1 « Terrassement » du marché de travaux correspondant au volet 1 « Tourisme » du projet de complexe handisport, avec l'entreprise SEVIGNE pour un montant de 703 946.80 € HT.

Vote : Pour à l'unanimité.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président donne lecture d'un courrier de la CCI de Lozère indiquant que, dans le prolongement du schéma départemental d'élimination des déchets, un centre d'inertes devrait être ouvert sur la carrière de RAS dès le 12^e semestre 2008 afin d'accueillir les gravats des professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

**Fait à Marvejols,
Le 22 mai 2008,**

**Le Président,
Jean ROUJON.**